



République et canton de Genève

Requête en changement de nom ou de prénom/s
Article 30, al. 1 CCS

Lieu et date :

Signature/s :

du/de la requérant/e

ou

signature des père et mère

(si le requérant est mineur ou du

représentant légal si les parents sont divorcés)

Signature du tuteur

(si le requérant est sous tutelle)

***Cette requête accompagnée des pièces doit être adressée à la
Direction cantonale de l'état civil,
Case postale 2265
1211 Genève 2***

**Art. 5 du règlement fixant le tarif des émoluments en matière de changement de nom
perçus par la direction cantonale de l'état civil E 1 13.09**

¹ La direction cantonale de l'état civil est habilitée à percevoir les émoluments dès le dépôt de la requête et à différer l'examen de celle-ci en cas de non-paiement.

² Les émoluments restent acquis ou dus en cas de rejet ou de retrait de la requête.